



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 2 avril 2024 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

40, 7^e Avenue Ouest
Lot 4 729 492
Cadastre du Québec
Propriétaire : Novago Coopérative

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre l'utilisation de conteneurs pour l'entreposage de biens et de matériel sur le terrain situé en zone CR-1 alors que ceux-ci sont autorisés seulement en zone industrielle (IN) ou agricole (ID, AD, AV ou F) au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;
- Permettre l'ajout de 8 conteneurs, disposés 2 par 2, dos à dos et surmontés par des dômes toilés entre chaque groupement de conteneurs, tel qu'illustré au plan fournis, en supplément des sept (7) bâtiments secondaires détachés existants (dont un conteneur) au lieu de 5 tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic et dont le nombres actuels a été autorisés par résolution(#2018-05-122 et résolution #2023-06-166).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 avril 2024 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 14 mars 2024


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe